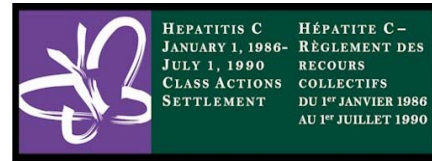


Le Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990

C.P. 2370, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5
Sans frais : 1 866 640-9994
Télécopieur : (613) 569-1763
www.hepc8690.ca



Monsieur,
Madame,

Le Centre des réclamations relatives à l'hépatite C pour la période du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 reçoit et traite des réclamations transmises par :

- a) des personnes ayant contracté l'hépatite C à la suite de transfusions sanguines reçues au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990;
- b) des personnes atteintes d'hémophilie ou de thalassémie majeure qui ont contracté l'hépatite C et qui ont reçu ou pris du sang au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990; et
- c) des membres de la famille de personnes infectées par le virus de l'hépatite C (VHC) qui sont décédées.

Vous avez déjà communiqué avec le Centre des réclamations relatives à l'hépatite C pour la période du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 mais aucune réclamation n'a jamais été soumise en votre nom.

Si vous avez l'hépatite C et avez reçu une transfusion sanguine ou avez reçu ou pris du sang au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990, il est très important de comprendre que la date limite pour soumettre une première réclamation en vue d'obtenir une compensation (\$) est, sauf exception, la plus tardive des dates suivantes :

30 juin 2010	OU	trois ans après la date à laquelle la personne a appris qu'elle était infectée par le VHC
---------------------	----	---

Si vous avez reçu une transfusion sanguine ou avez reçu ou pris du sang mais n'avez jamais subi de test de dépistage pour l'hépatite C, s'il vous plaît veuillez en discuter avec votre médecin.

Êtes-vous admissible aux paiements?

Téléphonez-nous sans frais au **1 866 640-9994** et nous répondrons à vos questions et/ou vous aiderons dans votre décision de présenter une réclamation ou non, et ce en toute confidentialité. Si vous êtes incertain à propos de votre droit de réclamer, vous devriez envisager de transmettre une réclamation avant le 30 juin 2010 de façon à préserver votre droit de réclamer et nous pourrions, après cette date, évaluer votre éligibilité.

Pour toute information concernant les critères d'admissibilité, les paiements, la procédure de réclamation, visitez le www.hepc8690.ca ou complétez le coupon ci-dessous et retournez-le par la poste au Centre des réclamations pour la période du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 (voir l'adresse en entête).

** Si les termes de cette lettre entrent en conflit avec la Convention de règlement relative à l'hépatite C pour la période du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990, les termes de la Convention de règlement relative à l'hépatite C pour la période du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 ont préséance.*

Je désire réclamer. Veuillez me contacter.

Mon nom : _____ (ou personne contact) : _____

Adresse / Ville : _____

Province / Code postal : _____ Téléphone : (_____) _____ - _____

Courriel : _____